



## **Approvisionnement en masques et équipements de protection individuelle Fin du dispositif**

Nous vous transmettons une information de l'ARS concernant la fin du dispositif d'approvisionnement en masques et équipement de protection individuelle dans le cadre de l'épidémie de COVID-19.

L'État a organisé la distribution des masques et de certains équipements de protection individuelle (EPI) aux professionnels de santé en mettant en place une chaîne de distribution spécifique.

La fin de ce dispositif exceptionnel de distribution des EPI par Santé publique France est programmée en semaine 40 (du 28 septembre au 4 octobre).

Dans cette perspective, chaque professionnel de santé doit donc s'organiser pour :

- ✓ Être en capacité de s'approvisionner de manière autonome à compter du 5 octobre ;
- ✓ Se constituer un stock de sécurité de masques chirurgicaux et FFP2 et autres EPI nécessaires à la prise en charge de patients covid (gants, blouses, charlottes, tabliers lunettes) correspondant à 3 semaines de consommations en temps de crise épidémique.

Par ailleurs, l'ARS vous informe qu'un stock stratégique national de masques chirurgicaux et FFP2 de 10 semaines de consommation de crise est en cours de constitution, couvrant le délai d'approvisionnement à l'international avec une marge de sécurité. Concernant les EPI hors masques, un stock mensuel national a été constitué pour effectuer les prélèvements et tests biologiques spécifiques covid et pour la prise en charge des patients covid en ville.